



GRANDE LOGE DES MAÎTRES MAÇONS DE MARQUE DE FRANCE

Érigée, constituée et installée le 31 mai 1997

Le Grand Maître

T.H.F. Alain APPERCEL

Le 12 juillet 2017.

COMMUNIQUÉ AUX FRÈRES DE LA GLMMMMF

Très Chers Frères,

La paix et l'harmonie vont pouvoir enfin être restaurées pour la pratique de la Marque et des Nautoniers sur le territoire français, et je m'en réjouis pour le bonheur des Frères.

Après des discussions qui se sont révélées parfois difficiles, mais toujours ouvertes et constructives, avec la présence de la GLNF en tant qu'observateur, la GLMMMMF et la GLMDF sont parvenues à un accord.

A compter du 1^{er} septembre 2017, il ne résultera de la fusion des deux Grandes Loges de Marque qu'une seule Grande Loge, la Grande Loge de Marque de France Réunie.

L'opération entraîne juridiquement la fusion de tous les membres et de la totalité du patrimoine.

Préalablement, un don significatif sera fait en faveur de la Marque de Bienfaisance.

De mon plein gré et dans un souci d'apaisement, je renoncerai à la Grande Maîtrise au profit de Gilbert GASQUET, votre nouveau Grand Maître.

Le projet de traité de fusion et ses annexes est consultable sur le site glmmmfm.org.

A l'issue des opérations de fusion, il est probable que la reconnaissance en tant que juridiction amie par la GLNF et la reconnaissance de la GLMMM d'Angleterre & co. soient rapidement restaurées.

Ainsi, chaque membre de la GLMMMMF sera prochainement appelé à voter lors des Assemblées Générales Extraordinaires. Les modalités vous seront indiquées sur les convocations (envoi vers le 15/08), sachant, qu'au-delà du civil, un formulaire GLMDFR, indispensable à remplir, sera joint pour l'adhésion maçonnique.

Permettez-moi de vous remercier de votre soutien et de vous inviter à oublier tout ce qui a divisé ces derniers mois.

Pensons à nos Frères. Aux enseignements de la Maçonnerie de Marque.

Et aux générations futures qui recevront ce que vous saurez leur transmettre.

Comme de vrais Maçons que vous êtes.

Très fraternellement.

Le Grand Maître.

NB. Un pré-accord est en cours pour les Ordres de l'AOSF - finalisation avant fin 2017.